



République Française – Département de la Haute-Garonne – Commune de ROUMENS

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
De la Commune de ROUMENS

Délibération n° 2023-09-06-01

Séance du 6 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date convocation : 1^{er} septembre 2023

Présents : 8

Votants : 8

Absents ou excusés : 3

L'an 2023, le 6 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, Maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : BARBASTE Pierre, GALLAIS Nathalie, LATCHÉ Jean

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : CHESSERON Jean-Marie

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

- **Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités,

- **Vu** la délibération N° 70- 2023 du conseil communautaire du 31 mai 2023,

M. le Maire indique qu'en séance du 31 mai 2023, les conseillers communautaires ont approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

Cette modification statutaire concerne le changement de nom de la Communauté de Communes, dont la nouvelle dénomination sera : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI.**

Cette modification statutaire concerne également la modification de l'article 3-4-1 concernant l'appellation « Relais Petite Enfance (RPE) ».

Il est demandé au conseil municipal de procéder au vote.

Après avoir pris connaissance de la délibération N° 70-2023 du conseil communautaire du 31/5/2023, ci-annexée, et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois,

- **AUTORISE** M. le maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le 08/09/2023



ID : 031-213104631-20230906-2023_09_06_01-DE

Adopté à l'Unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire, LASMAN Philippe

